

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau D3-1000, à Québec, le 7 octobre 2014 à 14 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2014-122

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Budget 2015 de la CMQ

Résolution n° E-2014-123

- Autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à transmettre le budget 2015 de la CMQ aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 7 octobre 2014
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-2-

Commentaires de la CMQ sur la stratégie maritime du Québec

Les membres présents discutent de l'envoi des commentaires de la CMQ sur la stratégie maritime du Québec au Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime au ministère du Conseil exécutif.

Recommandation de candidature pour siéger au conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec

Aucune recommandation ne sera faite au ministère de la Culture et des Communications pour la candidature pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec.

Semaine québécoise de réduction des déchets

Résolution E-2014-125

- Octroyer un montant maximum de 25 000 \$ pour du placement publicitaire dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2014.

Référence : Rapport décisionnel du 7 octobre 2014
Certificat trésorerie : CT-2014-28
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2014-122 à E-2014-125 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE

SECRÉTAIRE